

MAIRIE DE VEZELAY



89450 VEZELAY

VIGNETTES DE STATIONNEMENT 2026



La vente des vignettes de stationnement 2026 se fait les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h30 à la mairie.

La vignette à 7 euros est réservée aux habitants :

- de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan
 - des cantons de Joux-la-Ville, Clamecy et Tannay
- Ainsi qu'aux personnes qui travaillent régulièrement à Vézelay.

Une carte de stationnement annuel au prix de 20 euros, est proposée pour les personnes qui habitent hors des secteurs cités ci-dessus.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer en mairie, vous pouvez les demander par courrier, avec le numéro d'immatriculation du véhicule, un chèque à l'ordre de la Régie de stationnement, et une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour le retour.

Pour les personnes de passage, un ticket semaine à 15 euros est disponible sur les horodateurs (durée de stationnement de 7 jours calendaires).